

*Collectif stop EPR, ni à Penly, ni ailleurs
Maison des associations et de la solidarité
22 rue du mont d'Urville
76000 Rouen*

*Dieppe,
Le 9 juin 2010,*

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier en date du 27 mai dernier nous faisant part à la fois de points de vue et de questions. Votre lettre est une réponse formelle à un courriel envoyé par Didier Houi à Alain Corrèa pour prendre son avis sur une proposition de la CPDP visant à accroître l'utilité de ce débat public. Nous vous transmettons au nom de la Commission particulière quelques éléments de réponse aussi précis que possible :

- La mission confiée à la Commission est de préparer, d'organiser, d'animer le débat puis d'en rendre compte le plus fidèlement possible. Nous ne pouvons donc vous apporter des réponses uniquement sur le déroulement du débat et non sur le contenu du projet ou des propos qui le concernent.
- La CPDP ne peut se baser sur des (extraits d') articles mais uniquement sur les faits, sur les interventions originales et intégrales des auteurs correspondants. Sur la forme et contrairement à l'écho presse du Figaro que vous mentionnez, la Commission n'avait prévu pour sa part aucune annonce particulière à la réunion de Caen. Sur le fond, la question est à poser au maître d'ouvrage. Il en est de même pour les interrogations que vous avez formulées sur les appels d'offres déjà lancés pour Penly 3 ou sur le chantier finlandais.
- L'ACRO avait renoncé à présenter son cahier d'acteurs à Envermeu et devrait le présenter ultérieurement. Leur expression n'est en aucun cas évitée, M. Grünberg est d'ailleurs intervenu à plusieurs reprises à de nombreuses réunions, la seule règle étant d'attendre l'attribution du micro pour être entendu(e) par tous.
- A Envermeu, un maire a été interrompu à de multiples reprises par des interventions hors micro, perturbant le déroulé de ses propos. Toute intervention hors micro est inaudible pour la retransmission internet et n'est pas reprise dans le verbatim, ce principe est rappelé à chaque réunion. La « règle de ne pas dépasser 3 minutes » n'a pour seule vocation que de permettre au plus grand nombre de participants de prendre la parole, ce n'est ni un droit ni un strict couperet. Il suffit d'ailleurs de participer aux réunions publiques pour constater que l'accès à la parole est possible pour tout participant, que la Commission veille à l'équité, en alertant sur la longueur des propos sans toutefois les interrompre autoritairement. Quant à la valeur de telle ou telle intervention en débat, elle dépend de votre appréciation subjective.

- Les retombées presse, l'implication des journalistes dans le débat ne sont en aucun cas maîtrisables par la Commission particulière. La Commission consacre du temps pour gérer les relations presse, être disponible pour toutes interviewes, et fait de l'achat d'espaces le plus judicieusement pour respecter un budget cohérent. Les moyens consacrés sont conformes et habituels à la moyenne des débats publics. Les représentants de la presse écrite ne sont pas les seuls à s'être manifesté : les radios locales (France Bleu...) ou nationales (France Inter...) et les télévisions se sont déplacées (France 3 y compris en direct de la réunion d'ouverture, Arte pour un reportage significatif le 3 juin, la RAI...). Des journalistes du Monde, du JDD, des Echos ont suivi le débat.
- La CPDP a effectivement fait par méli une proposition de principe de réunions de travail en comités plus restreints pour aborder plus en profondeur des sujets parfois très techniques et dont le traitement n'est pas évident en réunion publique. Ces rencontres auraient été annoncées à l'avance, auraient fait l'objet d'un compte rendu et leurs modalités auraient pu être aménagées par les participants. Nous prenons acte de la réponse négative et argumentée de Stop EPR.
- Pour la présence d'Areva dans le débat, il faut d'abord distinguer le porteur du projet, EDF, qui est signataire de la saisine adressée à la Commission nationale de débat public, et les intervenants complémentaires comme Areva, l'ASN, l'ANDRA, la DGE, les énergéticiens actionnaires du projet... susceptibles d'être sollicités ponctuellement. Lors de nos rencontres préalables, les représentants d'Areva ont pris l'engagement d'être présents aux réunions publiques et mobilisables pour le site internet. Une intervention en tribune est prévue à la réunion publique du Havre le 10 juin prochain qui porte notamment sur le cycle de vie de l'EPR.
- S'agissant de votre demande d'une réunion supplémentaire en septembre, la clôture officielle du débat est prévue le 24 juillet et dépendra de la capacité du cabinet mandaté pour l'expertise complémentaire à intervenir dans des délais compatibles. Un suivi de l'information et de la concertation peut être vraisemblablement envisagé sous une forme à déterminer, y compris sans l'existence d'une commission particulière.

Enfin la CPDP respecte tous les intervenants de ce débat public et veille à ce que chacun puisse exprimer son point de vue depuis la tribune comme depuis la salle. Pour cela nous avons proposé des règles de prise de parole que nous faisons respecter collectivement.

Egalement motivés pour « faire vivre un vrai débat », nous restons à votre disposition si des questions subsistaient et vous adressons nos sincères salutations.



Pour la Commission particulière
Didier Houi, président